

# Bienvenue à l'association Choup'Populaire

L'association Choup'Populaire est créée en 2020 à l'occasion d'un appel à projet proposé par le département sous le nom de Budget Ecologique et Citoyen (BEC). Suite à une grande implication des bénévoles et au vote des citoyens, le projet est retenu. Après 2 ans d'efforts pour le mettre sur pied, il accueille en 2022 les premiers événements : fête de la pomme, pizzas au feu de bois, et stage de chant dans la yourte... Et ce n'est qu'un début !

## Objectifs

L'objectif de l'association Choup'Populaire est de gérer et mettre à disposition un lieu au service de la population et dont le but est de promouvoir les liens sociaux, la culture, le partage, et la biodiversité.

Ce lieu est un outil partagé, les personnes souhaitant l'utiliser devront être autonomes et responsables.

## Charte d'utilisation du lieu

### REGLEMENT GENERAL

Le lieu est libre d'accès à tous les adhérents durant la journée. Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

L'adhésion à l'association est à prix libre, elle est valable pour une année civile, elle est pour tous : adultes et enfants.

Les activités se tenant sur le lieu doivent être en cohérence avec ses objectifs.

Les organisateurs et utilisateurs sont autonomes et garants du respect du lieu et du voisinage.

Pour toute activité payante, il est demandé à l'organisateur une participation financière à prix libre.

Toute activité au-delà de 22h sera coorganisée avec l'association Choup'Populaire, et soumise à la validation de la commission planning selon les critères suivants : fréquence des événements, prise en compte du voisinage, et disponibilité des membres de l'association.

Du matériel est à disposition sur le lieu, après son utilisation merci de le nettoyer, sécher et ranger à la place où il a été pris.

### YOURTE

La yourte est un lieu d'accueil pour des activités en cohérence avec les objectifs du lieu.

Fonctionnement :

- Pour organiser une activité dans la yourte, il est nécessaire de s'inscrire sur le planning (**emplacement du planning à définir**).
- En dehors des moments réservés, la yourte est accessible à tous les adhérents.
- Un poêle est à disposition, ramenez votre bois (bûches de ~30cm).

- On rentre en chaussettes ou pieds nus.
- Les animaux restent dehors.
- On fume dehors.
- Après votre passage, pensez à laisser l'espace propre et rangé.

## FOUR

### Fonctionnement :

- Le four à pain est à disposition, pour l'utiliser il est nécessaire de s'inscrire sur le planning (**emplacement du planning à définir**).
- Ramenez votre bois (de préférence petites à moyennes bûches pour plus de flamme).
- Chauffer le four nécessite une grande quantité de bois et beaucoup de temps, afin de limiter le gaspillage d'énergie merci de faire profiter de son utilisation au plus grand nombre.
- Pour toute question quant à son utilisation, vous pouvez contacter : Quentin (0669765385) ou Thomas (0683262390)

## BASSIN-MARE

Le bassin de baignade naturel est un écosystème fragile et délicat, pour des baignades tranquilles!

### Fonctionnement :

- Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte responsable, et rester sous surveillance.
- Le port d'un maillot de bain, et une bonne hygiène corporelle sont indispensables pour l'équilibre bactériologique de l'eau et éviter les risques de contamination.
- En cas de contamination de l'eau, l'accès au bassin sera suspendu et un panneau vous en informera.
- Le nombre de personnes dans l'eau est limité à 15.
- Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte du bassin.
- La mare est un lieu de biodiversité, qui est à respecter et à observer, sans intervention.

Pour toutes questions, propositions..., vous pouvez envoyer un mail à [contact@chouppopulaire.fr](mailto:contact@chouppopulaire.fr)